

Soirée des parents de 1^{er} P
2026-2027

Plan de la soirée: partie en plénière

- Présentation de l'école vaudoise
- Présentation de l'établissement
- Etapes avant la rentrée de votre enfant
- Partenariat école – parents
- Pédagogie spécialisée, PPLS
- Evaluation et objectifs
- Horaire des 1P
- Demandes de congé, JOKER et absences
- Entrée dans le bâtiment
- Présentation des parents référents
- Site internet de l'école
- Vos questions

Plan de la soirée: sous forme de stands

- Enseignants & enseignants spécialisés
- Médiateurs de l'école
- Service Santé
- Educateurs en milieu scolaire
- PPLS (psychologue, psychomotricien, logopédiste)
- Police
- Structure d'accueil de St-Sulpice
- Structure d'accueil de Chavannes-près-Renens
- APE
- Parents référents
- Secrétariat
- Bibliothécaires

LEO: Structure de l'école obligatoire vaudoise

		Rac I et II Rattrapage		Degré secondaire I
14-15 ans	11S	Voie prégymnasiale	Voie générale*	
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire (Cycle 2)		Degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9ans	5P			
7-8 ans	4P	Premier cycle primaire (Cycle 1)		
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

*enseignement en 2 niveaux pour le français, les mathématiques et l'allemand
et choix de 2 options de compétences orientées métiers (OCOM)

Notre établissement

- 1533 élèves
- 203 maîtres et assistants à l'intégration
- 66 classes primaires
 - 15 classes 1-2P
 - 17 classes 3 et 4P
 - 16 classes 5 et 6P
 - 14 classes de 7 et 8P
 - 3 classes d'accueil
- 22 classes secondaires
 - 1 classe d'accueil
 - 1 groupe d'accueil

- 1 directrice
- 6 doyennes – doyens
- 6 secrétaires et une apprentie de 3^{ème} année
- De nombreuses ressources:
 - 4 bibliothécaires
 - des médiateurs et médiatrices
 - deux éducatrices en milieu scolaire
 - deux infirmières scolaires
 - un service PPLS (Psychologie, psychomotricité, logopédie scolaire)

Lieux d'enseignement

- **Chavannes**

- La Plaine
- La Concorde
- Le Pavillon
- La Planta

- **St-Sulpice**

- Les Pâquis

5
collèges

2
communes

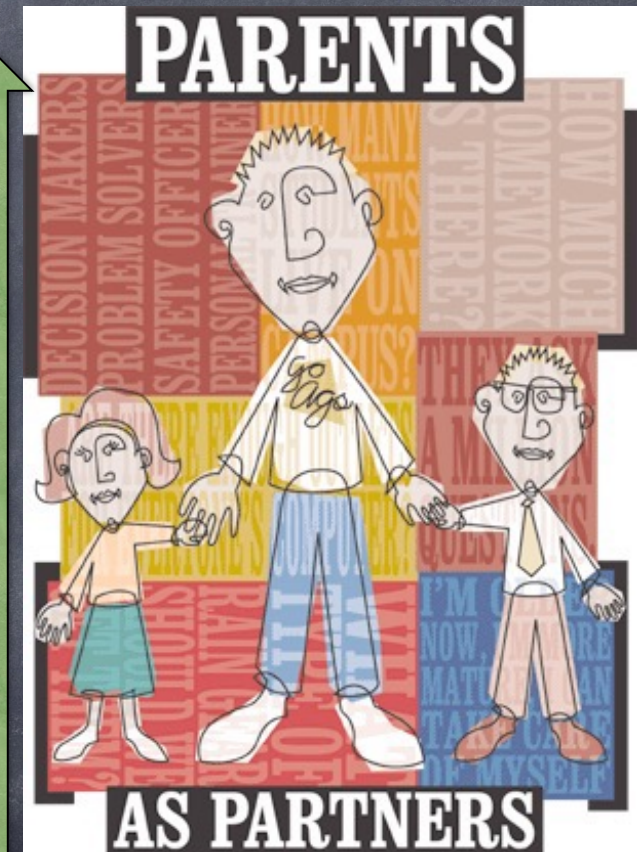
UN
établissement

Etapes avant que votre enfant commence l'école

- Réunion de ce soir
- Visite chez le pédiatre (renvoyer le bilan de santé avant la rentrée)
- Courrier d'enclassement en juin
- 16 juin à 17h00 : visite de la classe de votre enfant avec votre enfant. (1-2 adulte(s) et votre enfant)
- Rentrée de votre enfant le 17 août 2026 à 9h30

Le partenariat avec les parents

- L'école informe régulièrement les parents sur:
 - Le déroulement de la scolarité
 - Les objectifs de l'enseignement
 - Les conditions d'évaluation
- Les parents informent régulièrement les enseignants sur:
 - Les absences des enfants
 - Les événements qui pourraient influencer son apprentissage



Pédagogie spécialisée

- Les enfants ont parfois besoin d'aide pendant leur scolarité, la pédagogie spécialisée est là pour y répondre.
- La transparence, la pleine collaboration sont le début de la solution, notamment dans les réseaux avec tous les intervenants.

Les aides qui peuvent être proposées après concertation des différents professionnels

- Aménagements
- Programmes personnalisés
- Enseignants spécialisés
- Assistants à l'intégration
- Psychologues, psychomotriciennes, logopédistes (PPLS)
- Collaboration avec des thérapeutes externes à l'école

Pour obtenir un rendez-vous avec un membre des PPLS

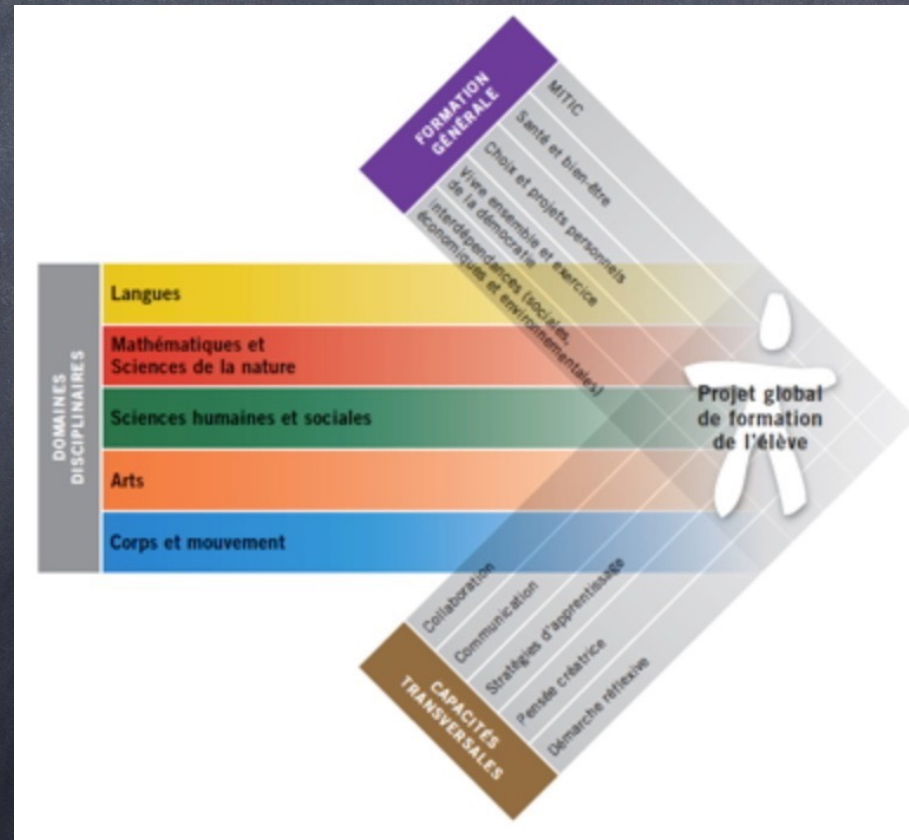
- si possible entretien préalable avec l'enseignant
- téléphone à la centrale PPLS au numéro

021 557 86 60

- vous êtes rappelés dans les 15 jours par un spécialiste et pourrez fixer un premier rendez-vous.

Les objectifs en 1P-2P

- Sont définis par le PER (Plan d'étude romand)
- Sont à disposition sur internet:
<http://www.plandetudes.ch>



Le cadre général de l'évaluation

- Tout savoir sur l'évaluation dans le cadre général de l'évaluation disponible sur

<http://vd.ch/scolarite>

L'évaluation

- L'évaluation en 1P-2P est formative.
- Elle est basée sur l'observation de l'élève en situation d'apprentissage et sur ses productions. **Un point de situation est communiqué aux parents à la fin de chaque semestre**, dont l'un au moins sous forme d'entretien.
- Il n'y a pas de notes, elle est exprimée sous la forme de commentaires.
- Les parents sont au courant de l'évolution de leur enfant par l'agenda, des rendez-vous, les travaux apportés à la maison.

Horaires des classes 1P

Etablissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice

Horaires des classes 1P et 2P pour l'année scolaire 2026-2027 à Chavannes-près-Renens et St-Sulpice

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h30 - 11h50	1P 2P	1P 2P	2P	1P 2P	1P 2P
Après-midi 13h45 - 15h15	2P	1P		2P	2P

1P	1ère année	Présence des élèves obligatoire, dans le préau, 5 minutes avant l'heure indiquée ci-dessus, en début de matinée (8 h 25) et en début d'après-midi (13 h 40)
2P	2ème année	

Les absences

- En cas de maladie ou d'absence imprévue de votre enfant, il est indispensable de téléphoner entre 7h30 et 8h15 à l'enseignant de votre enfant ou selon ses indications.
- Dès le retour en classe, nécessité d'un justificatif (page de fin d'agenda).

www.vd.ch/scolarité

> Absences, congé et vacances scolaires

- S'assurer que votre n° de téléphone est bien juste.

Absence – congé

Justification d'absence non prévisible ☐

Justification d'absence prévisible ☐

Demande de congé* ☐

Élève

Prénom et nom _____

Classe _____

Absent·e du (jour et date) _____ heure _____

au (jour et date) _____ heure _____

Motif _____

Date _____

Parent (ou son/sa représentant·e)

Prénom et nom _____

Signature _____

* Si les parents sont séparés et ont l'autorité parentale conjointe, les deux signatures sont nécessaires pour les demandes de congé.

Congés individuels des élèves.

Art. 69 Vacances et congés

¹ Le département fixe les dates des vacances. La durée de celles-ci est de quatorze semaines au cours de l'année scolaire.

² En plus, les conseils d'établissement peuvent accorder au maximum deux demi-journées de congé. Ils en informent le département et les parents.

³ Le règlement ^Adéfinit la procédure et les conditions auxquelles des congés individuels ou collectifs peuvent être accordés aux élèves.

Art. 54 Congés individuels des élèves (LEO art. 69 al. 3)

¹ Sur demande écrite et motivée des parents, le directeur peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé à un élève au cours d'une année scolaire. Il en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.

² Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.

³ Lorsque la demande des parents dépasse l'équivalent de dix-huit demi-journées de congé, elle est transmise au département pour décision. L'autorisation peut être assortie de conditions relatives à la poursuite de la formation scolaire de l'élève. Demeurent réservées les dispenses de cours accordées par le directeur à un élève qui suit un traitement médical ou pédo-ga-thérapeutique, ou qui bénéficie d'un aménagement horaire consenti en vertu de l'article 5 du présent règlement.

⁴ En règle générale, un congé de longue durée n'est pas accordé au cours de deux années scolaires consécutives.

⁵ Une directive détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé.

Congés individuels des élèves

Vu :

- l'article 69 de la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
- l'article 54 du Règlement du 2 juillet 2012 d'application de la LEO (RLEO) ;

la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé :

1. Sur demande écrite et motivée des parents, un congé individuel ne peut être accordé qu'en présence de motifs impérieux attestés et/ou de circonstances tout à fait particulières, qui feraient apparaître un refus comme disproportionné.
2. Les motifs qui relèvent de la convenance personnelle (organisation familiale, avantages financiers, organisation professionnelle,...) ne justifient pas, sauf demande exceptionnelle dûment motivée, l'octroi d'un congé individuel.

Application

Les directeurs sont chargés de l'application de cette directive, qui entre en vigueur le 1^{er} août 2013. Ils veillent en particulier à en informer le corps enseignant et les parents.

Lausanne, le 12 juillet 2013


Anne-Catherine Lyon

Les congés JOKER

- 6 demi-journées
- Maximum 2 demi-journées consécutives
- Annoncé par écrit à l'enseignant.e 2 jours à l'avance
- Pas valable la jour de la rentrée, pour des sorties pédagogiques, ECR, avant/après congé individuel

Entrée dans les bâtiments

- Les parents n'entrent pas dans le bâtiment sauf s'ils ont un rendez-vous avec l'enseignant.
- Les parents n'ont pas accès au parking de l'école. Il est strictement réservé aux enseignants.
- À la première sonnerie, les parents quittent leur enfant et sortent des couverts pour laisser la place aux colonnes et permettre une entrée facilitée dans les bâtiments
- La sonnerie à 11h50 indique la fin des cours

Parents référents

- Vous allez recevoir la liste des parents référents qui peuvent traduire une circulaire ou expliquer le fonctionnement de l'école.
- Nous sommes à la recherche de parents qui parlent une autre langue que le français et qui seraient prêts à s'investir dans cette fonction (stand).

Pour tout savoir sur notre établissement

<http://www.ecoles-chavssu.ch>

Chercher

ACCUEIL

LIENS

CONTACT



Etablissement primaire et secondaire
Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice

Direction

Vie scolaire

Bâtiments

Transports

Parascolaire

Autorités

Teamup – Calendriers des classes de l'EPS de Chavannes-près-Renens et de...

À lire absolument!

Utilisez les outils de traduction

Bienvenue sur le site de l'établissement
primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice



Chers parents,
Chers élèves,
Nous vous souhaitons une excellente reprise et sommes heureux de vous retrouver dans notre établissement en cette rentrée 2022.
Bien à vous,

La direction de l'établissement primaire
de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice





Horaires du secrétariat
Le secrétariat est ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi, mardi et jeudi
de 7:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:00

Mercredi,
de 7:30 à 12:00, fermé l'après-midi

Vendredi,
de 7:30 à 12:00, et de 13:30 à 16:30



CONTACT PAR EMAIL



T: +41 21 557 48 60

Merci de votre attention
place maintenant aux
stands